

Annexe technique au CCTP Contexte d'intervention DSDA

MP 26-12

- **Acheteur :**

Agence de services et de paiement (ASP)
2, rue du Maupas
87040 LIMOGES cedex 1

Sommaire

1. Le Programme SIGC et le calendrier de la PAC	3
2. Le SI Isis.....	4
2.1 Les sous-systèmes Isis	5
2.2 Architecture fonctionnelle du système Isis de production .	Erreur ! Signet non défini.
2.3 Cartographie des modules applicatifs Isis.....	Erreur ! Signet non défini.
2.4 Infrastructure du système Isis	Erreur ! Signet non défini.
2.5 Architecture technique et fonctionnelle du lac de données agricoles ...	Erreur ! Signet non défini.
2.6 Environnements de recette	5

1. Le Programme SIGC et le calendrier de la PAC

L'objectif prioritaire assigné au programme Isis est de gérer, maintenir et faire évoluer le Système Intégré de Gestion et de Contrôles (SIGC) permettant de payer les aides de la Politique Agricole Commune (PAC) au travers de deux fonds : le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) pour les aides dites du 1er pilier de la PAC et le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour les aides dites du 2nd pilier de la PAC.

Le système Isis prend en charge les processus de déclaration, instruction, contrôle, liquidation, ordonnancement et paiement des aides SIGC. Une modernisation majeure du SI est engagée (programme GAIA - Nouveau SIGC).

Les activités de la DSDA et des utilisateurs du SIGC sont axées sur le respect d'un calendrier d'échéances réglementaires qui s'imposent en termes de mise en œuvre opérationnelle aux titulaires des accords-cadres du Programme SIGC, décomposé comme suit :

A. une procédure 24-21, intitulée SIGC.2026, couvrant quatre accords-cadres :

- 1) un accord-cadre 24-21-01, intitulé « **lot 1** », couvrant l'assistance au pilotage et à la coordination des maîtrises d'œuvre et la conception fonctionnelle dans le périmètre des systèmes d'information ISIS historique, nouveau SIGC et Système de Suivi des Surfaces en Temps Réel - 3STR (à l'exception du lac de données agricoles) ;
- 2) un accord-cadre 24-21-02, intitulé « **lot 2** », couvrant la Tierce Maintenance Adaptive (**TMA**) du SI Isis actuel ;
- 3) un accord-cadre 24-21-03, intitulé « **lot 3** », couvrant la construction et la TMA du nouveau SIGC ;
- 4) un accord-cadre 24-21-04, intitulé « **lot 4** », couvrant l'hébergement, l'exploitation, la supervision et le maintien en condition opérationnelle de toutes les infrastructures en support du SI Isis historique, du lac de données agricoles et du nouveau SIGC.

B. un accord-cadre intitulé LDA.2026 et couvrant la TMA du lac de données agricoles ;

C. un accord-cadre intitulé 3STR.2026 (Système de Suivi des Surfaces en Temps Réel) et couvrant l'hébergement de l'infrastructure 3STR et la TMA de traitements IA.

Les différents acteurs du système Isis interviennent, dans le cadre de la gestion d'une campagne SIGC (= année N), selon le calendrier type suivant (hors particularités) :

- A partir d'octobre de **l'année N-1** : préparation du Registre Parcellaire Graphique (RPG) par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et par les Directions Départementales du Territoire (DDT) du Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire (MAASA)
- Du 01 janvier au 31 janvier de **l'année N** : télé-déclaration des aides aux ovins, caprins et petits ruminants par les exploitants ;
- Du 01 janvier au 15 mai de **l'année N** : télé-déclaration des aides aux bovins par les agriculteurs ;
- Du 1^{er} avril au 15 mai de **l'année N** : télé-déclaration des aides aux surfaces par les agriculteurs ;
- A partir de début juin de **l'année N** : instruction des aides par les DDT ;
- A partir de début juillet de **l'année N** : contrôle des aides par les Délégations Régionales (DR) de l'ASP ;

- A partir de début septembre de **l'année N** : télé-déclaration de l'assurance récolte par les assureurs ;
- A partir du 16 octobre de **l'année N** : versement des premiers paiements en mode avance ;
- A partir de début décembre de **l'année N** : versement des premiers paiements en mode solde ;
- Au 15 janvier de **l'année N+1** : date butoir de fourniture à la Commission Européenne des résultats de contrôle qualité RPG ;
- Au 30 juin de **l'année N+1** : date butoir pour le paiement de la totalité des aides de la campagne SIGC

Aux opérations récurrentes liées au socle applicatif permettant d'assurer, au regard du calendrier type, l'efficacité des fonctions Isis sur la base d'un modèle à iso-fonctionnalités par rapport à la campagne SIGC précédente, s'ajoutent les actions majeures suivantes :

- Mise en œuvre des évolutions pour la campagne SIGC : chaque année, des évolutions réglementaires et métier sont mises en œuvre pour renforcer la conformité du système Isis ;
- Mise en œuvre des évolutions de la prochaine programmation de la PAC : de façon régulière et appliquées sur une période pluriannuelle (5 à 7 ans), les règles de la PAC évoluent de façon importante, nécessitant des modifications en profondeur du système Isis ;
- Modernisation de l'architecture technique : en parallèle des évolutions fonctionnelles, le système Isis doit évoluer pour résorber la dette technique ; ces transformations techniques nécessitent des campagnes de tests de non-régression afin de maintenir la conformité fonctionnelle du système Isis ;
- Mise en œuvre de la refonte du SI Isis (Nouveau SIGC)

L'activité de la DDO (Direction des Opérations, au sein de la DSDA) est donc rythmée selon toutes ces contraintes et au secteur de la recette sont assignées de nombreuses autres actions de vérification de bon fonctionnement dont une liste non exhaustive est donnée ci-après à titre indicatif :

- Chargements de données de référence : les fonds ortho-photographiques en support à la gestion des aides aux surfaces sont renouvelés chaque année pour un tiers des départements du territoire national ; chaque année, le système Isis doit prendre en compte de nouvelles versions de couches telles que les toponymes, les communes et les départements, les données Natura2000, les zones défavorisées, les remembrements, les bandes tampon, ...
- Chargements de données métier issues de partenaires tiers : données d'identification des utilisateurs Isis (fichier Agricol du MAASA), données liées aux mouvements des bovins (fichiers BDNI et de transhumances du MAASA), données des revenus fiscaux (DGFIP) ;
- Mise à jour des référentiels : chaque année, le système Isis doit être mis à niveau par rapport à de nombreux référentiels alphanumériques (cultures, points de contrôle, territoires, budgétaires, comptables, ...) ;
- Mise à disposition à la Commission Européenne des Données Individuelles de Paiement (DIP) transmises par l'ASP en tant qu'organisme payeur chaque année dans le cadre de la déclaration annuelle des comptes

2. Le SI Isis

Dans le cadre de la gestion du SI Isis, et du Nouveau SIGC en cours de construction, la DDO intervient en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage en gérant la relation et le pilotage de la maîtrise d'œuvre et en tant que support à la maîtrise d'ouvrage représentée par la direction de la DSDA et de ses services métiers.

Parmi les différentes missions de la DDO, deux types de prestations sur le métier de la recette fonctionnelle sont exercés :

- Une prestation de recette fonctionnelle, objet du marché subséquent n°1 du présent accord-cadre 22-18 ;
- Une prestation de développement d'automates, objet du marché subséquent n°2 du présent accord-cadre 22-18.

2.1 Les sous-systèmes Isis

Le **système Isis** regroupe actuellement les cinq sous-systèmes suivants :

- **telepac** : outil internet dédié aux agriculteurs, aux organismes de services (OS) qui ont reçu délégation de ces derniers, et aux assureurs, permettant la télé-déclaration des dossiers de demande d'aides et l'accès à des données administratives au travers d'un espace personnel ;
telepac : outil internet dédié aux agriculteurs, aux organismes de services (OS) qui ont reçu délégation de ces derniers, et aux assureurs, permettant la télé-déclaration des dossiers de demande d'aides et l'accès à des données administratives via un espace personnel ;
- **Isis** : outil dédié aux agents de la puissance publique (administration centrale et services déconcentrés du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation les DDT(M)/DAAF et DRAAF, l'ASP et ses directions régionales, collectivités territoriales, ...), permettant la saisie des déclarations, l'instruction, les contrôles, la valorisation, la liquidation, l'ordonnancement et le paiement des dossiers ;
- **Outils mobiles** : CSP Android et ODT Android (outils sur tablette dédiés aux contrôleurs permettant l'exécution des contrôles sur place et des retours terrain) et PGL IOS et Android (outil dédié aux exploitants) ;
- **Lac de données** : système d'information dont la finalité est de recueillir toutes les copies des bases de données (Isis, RDR4, données issues des organismes payeurs) nécessaires aux processus de construction et de maintenance de requêtes, tableaux de bord et indicateurs d'activité, de détection d'éléments déclaratifs frauduleux, et d'interfaçage avec des systèmes partenaires.

2.2 Environnements de recette

L'équipe de recette dispose de quatre environnements de recette (REC01 à REC04) exploités et administrés par le titulaire de l'accord-cadre MP24-21-04.

L'utilisation nominale des environnements est la suivante :

- REC01 et REC03 : environnements rechargés de la production à la demande de la DDO (3 à 4 fois par an) avec anonymisation des données de production et dédiés exclusivement à la recette fonctionnelle des évolutions fonctionnelles, donc destinés à être « en avance » de la production en termes de versions applicatives ;
- REC02 : environnement rechargé de la production de façon hebdomadaire, à l'image de la production en termes de données et de versions applicatives, utilisé par les assistances aux utilisateurs de niveaux 1 et 2 pour expertise et constitution des modes opératoires à l'attention des utilisateurs, et utilisé par l'équipe de recette dans le cadre de la validation de « hotfix » en cas de besoin de déploiement urgent d'une correction logicielle sans passer par les processus standards ;
- REC04 : environnement rechargé de la production de façon hebdomadaire, à l'image de la production en termes de données et de versions applicatives, et utilisé pour les tests de non régression (automates), la validation de migrations techniques, et la validation de « hotfix »